

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

RENCONTRE POUR LA MISE EN PLACE DU COMITE DE GESTION PERIMETRE MARAICHER DE _____

Le ... 18/07/2023 ... à ... 11 H. 25 mn, s'est tenue dans le site du périmètre de Djibiack village de Tendouck
Commune de Mangagoulack la réunion de mise en place du comité de gestion du périmètre maraîcher

Etaient présents à cette rencontre : voir liste en annexe

Après un tour de table permettant à chaque participant de décliner son identité, L'assemblée générale désigne par Rokhyatou Médhiou (_____) en qualité de président de séance et Combe Médhiou (_____) en qualité de secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'assemblée générale a décidé à constituer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'un comité de gestion
- Nomination des membres du comité
- Rôle et responsabilité des membres du comité
- Mission du comité
- Fonctionnement du comité

Création comité de gestion

Il a été décidé la création d'un comité de gestion qui sera l'organe clé de gestion du périmètre maraîcher du village de ... Djibiack de Tendouck Commune de Mangagoulack C'est une organisation ayant pour objectif la gestion des activités de production des légumes et des plants forestiers (Madd, Djitax, Nere et autres) et fruitiers qui seront produits au sein de l'unité. à travers la participation des bénéficiaires et des différents partenaires.

Le comité aura pour objectif de gérer efficacement la production de légumes et accompagner la production de plants forestières (Madd, Djitax, Nere et autres) et fruitières, appuyer la mise en œuvre des opérations de reboisement,

Nomination des membres du comité

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le bureau a été élu à l'unanimité constitué comme indiqué dans le tableau suivant :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Fonction	Organisation	N° identification	Signature
1	Famara diatta	Président	Comité gestion	1031197500960	
2	Combe Diédhiou	Secrétaire		2031200500128	
3	Bintou diatta	Trésorière		2031198400478	
4	Virginie Diatta	Représentant commission production et planification.		2031197902079	
5	Bintou Diémé	Représentant commission gestion équipements et matériels		2027198700121	
6	Moudian Diédhiou	Représentant commission Commercialisation		2031198205033	
7	Landing Diédhiou	Représentant commission Approvisionnement		1027197900227	
8	Bonne Badji	Représentant commission production plants pépinière		1027196300057	
9	ANSOUMAN Badji	Représentant du Chef de village		10271981000363	
10	Moro Vieux Soue	Représentant ANCAR BMC (CAR).		1042199700186	

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

Le bureau ainsi constitué est chargé d'animer le comité en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Rôles et responsabilités des membres du comité

1. Le président.

C'est la personne principale du comité et la personne morale qui représente la structure, il a la responsabilité de :

- La coordination des activités du Comité ;
- La tenue régulière des réunions ;
- La présentation du rapport moral lors à l'Assemblée Générale annuelle ;
- Du bon fonctionnement et la pérennité du comité

2. Le secrétaire.

C'est le responsable de toutes les écritures de toutes les convocations de tous les procès-verbaux, il a la responsabilité de :

- La préparation des réunions du comité (convocation, rapports à présenter, etc.) ;
- L'élaboration des PV à l'issue des Assemblées Générales et des réunions ;
- La convocation des différentes instances ;
- La préparation des documents utiles aux travaux de l'Assemblée Générale ;
- L'archivage des documents administratifs

3. La trésorière.

C'est la personne qui s'occupe des biens et contrôle toutes les transactions liées aux finances, matériaux et service du comité donc elle est chargée de :

- La gestion financière ;
- La tenue à jour des documents comptables ;
- La mise à la disposition des membres du comité,
- La gestion des besoins de matériaux et la réception d'eux-mêmes ;
- La collecte des redevances sur les équipements ;
- L'élaboration et actualisation des inventories de matériaux.

4. Représentant commission production et planification.

Il a responsabilité de :

- Organiser des réunions de planification en début de campagne,
- Faciliter sur le choix des spéculations à mettre en place,
- Faciliter la mise en place des pépinières,
- Evaluer l'état des emblavures par spéculations
- Assurer le suivre des opérations culturales (aménagement des parcelles, fertilisation, sarclage, traitement phytosanitaire des cultures.),
- Veiller sur la qualité de la production à de récolte

5. Représentant commission gestions des équipements et matériels.

Il a responsabilité de :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

- Gérer les équipements (puits, panneaux solaire, pompe, bassin clôture) et matériel d'exploitation (arroseurs, pulvérisateurs, râteaux, brouettes, pelles, décamètres...)
- Veiller sur l'état des équipements et matériel,
- Veiller et assurer l'entretien du système d'irrigation (puits, panneaux solaires, pompe, bassins, réseau d'irrigation)
- Veiller au paiement des redevances sur les équipements pour assurer leur entretien ou renouvellement en rapport avec la commission de vente
- Faciliter la mise en place de haies vives de miliféra tout le long de la clôture.

6. Représentant commission commercialisation

Il a responsabilité de :

- Chercher un marché
- Programmer les périodes de récolte des produits,
- Faire le pesage des produits récoltés par spéculations et par producteur,
- Superviser la vente,
- Collecter les recettes de vente
- Etablir le montant destiné à chaque producteur,
- Restituer aux producteurs les ressources issues des ventes,

7. Représentant commission approvisionnement

Il a responsabilité de :

- Recenser les besoins en intrants et équipements,
- Prendre contact avec les fournisseurs,
- Collecter les contributions des producteurs
- Acquérir les intrants et équipements
- Organiser la répartition
- Veiller sur la qualité des intrants et équipements.

8. Représentant commission production de plants en pépinière

Il a responsabilité de :

- Assurer l'aménagement du bloc de production,
- Superviser les opérations de collecte de semences forestiers et fruitiers,
- Assurer le rempotage des gaines
- Superviser les opérations de semis des plants,
- Assurer l'entretien de plants,
- Assurer la vente et distribution des plants
- Faire état des plants vendus et distribuer
- Prendre contact avec les fournisseurs,

9. Vocal. Représentant traditionnel (chef du village).

C'est la personne qui représente à l'autorité traditionnelle de la communauté, il a responsabilité de :

- Veiller à ce que les décisions du comité incluent le respect de la culture et des traditions de la communauté ;

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

- Intermédiaire entre les différents acteurs de la commission dans la résolution des conflits ;

10. Représentant ANCAR BMC (CAR).

C'est la personne qui représente à l'ANCAR BMC au sein de la commune, il a responsabilité de :

- Soutien technique au comité ;
- Identifier les difficultés du comité pour parvenir à la conservation des forêts ;
- Faire le suivi.

Mission du comité

Le comité de gestion a comme mission d'assurer une production de qualité en légumes mais aussi une production de plants fruitiers et forestier et faciliter la protection et la conservation des ressources par des opérations de reboisement dans la commune de *Mangagoulack*

Pour remplir cette mission, le comité en rapport avec l'agent de l'ANCAR devra établir un plan d'action pour l'établissement et le suivi des opérations qui seront menées au niveau des périmètres.

Fonctionnement du comité de gestion

Le comité de gestion va se réunir en début de campagne et en fin de campagne pour évaluer et préparer les actions à mettre en œuvre. Mais toute fois, des réunions techniques peuvent être organisées à la demande des responsables des commissions sous la présidence du président.

Ayant constaté que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités, la séance a été levée à *13h* *25* mn avec un dernier mot du président de l'assemblée qui n'a pas manqué de témoigner toute sa satisfaction et l'espoir qu'il place au comité de gestion.

En annexe :

La liste de présence

Liste de Membre du comité de gestion

Fait à *Tendoude*, le *19/07/2023*

Le Président de séance

[Signature]

Le secrétaire de séance

[Signature]

Visa du Maire de la Commune de

Mangagoulack

Commune de Mangagoulack
Pour le Maire et par
Délégation de Signature

[Signature]

Madame Donantine BADJI

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

Liste des producteurs

N°	Prénom et Nom	Sexe	Fonction	Contact
1	Famara Natta	M	président comité gestion	777526853
2	Combe Diédhion	F	secrétaire	771040197
3	Bintou Diatta	F	Treasurière	770278393
4	Virginie Natta	F	Commission production et planification	777916823
5	Bintou Diémé	F	Commission gestion matériel	771500518
6	Moukhan Diédhion	F	Commission commerce	777042489
7	Landing Diédhion	M	responsable Approvisionnement	785623918
8	Boune Badji	M	responsable production plâtre et papier	782707656
9	ANSOUMANA Badji	M	représentant chef de village	772047577
10	Moro Vieux Sene	M	représentant ANCAR BMC	772289129
11	Robhyatou Diédhion	F	présidente GIE	773733137
12	Raba Diédhion	F	Adjoint président	778536060
13	Tidior Sagna	F	productrice	778419240
14	Jeynabou Diatta	F		785168322
15	Contoubo Sagna	M	Producteur	774847732
16	Ousmane Sagna	M		777658634
17	Ousmane Diatta	M		775210973
18	Amy Goly	F	Productrice	770279039
19	Abdou Diémé	M	Producteur	779939930
20	Massy Diémé	F	Productrice	783220221
21	Sire Diatta	F		772831128

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Sexe	Fonction	Contact
22	Mariama Diémé	F	Productrice	774668972
23	Mariama Jambou	F		771506375
24	Fatou Jagna	F		771046536
25	Omar Diémé	M	Producteur	784479805
26	Mariama Goudialy	F	Productrice	777338717
27	Fatou Jane	F		770683181
28	Fatoumata Diatta	F		782319758
29	Awa Jadio	F		772509163
30	Khady Diémé	F		771128900
31	Aminata Goly	F		771007705
32	Adama Dredina	F		776503952
33	Oulimata Diatta	F		774451857
34	Awa Jadio	F		784703140
35	Mariama Jambou	F		774906799
36	Aissatou Diatta	F		783601001